

Compte Rendu du GT « télétravail » du 30/04/2021 - DDFIP01

Vos élus CFDT-CFTC : **Frédéric SCHMITTER** (Titulaire) cftc.dgfiip.01@gmail.com
Laetitia ALLEGRE (Suppléante) laetitia.allegre@dgfiip.finances.gouv.fr
Claire DESGOUTTE (Experte) claire.desgoutte@dgfiip.finances.gouv.fr

Taux d'agents en télétravail : en février 2021 le taux d'agents en télétravail sur une semaine glissante était de 42%. Aujourd'hui on atteint les 52% soit 384 agents en moyenne. Le taux moyen d'agents connectés en télétravail chaque jour est de 35%. Sur une semaine glissante, tous les agents équipés se connectent en télétravail (exemple : le 29 avril, 202 agents étaient connectés en télétravail).

Taux d'équipement : la Direction indique que notre département fait partie des mieux équipés avec 429 agents munis du matériel informatique et habilitations adéquates. Depuis mars dernier, 80% des agents des SIP ont été équipés en PC portables.

Certains métiers ou spécialités ne sont pas accessibles en télétravail : les caisses, les travaux des agents techniques et du BIL, ...

Il reste quelques agents et Chefs de services réfractaires au télétravail. Il s'agit le plus souvent d'une appréhension ou d'une méconnaissance managériale. La Direction indique travailler à lever les doutes des agents et aider les Chefs de service à s'adapter à ces évolutions.

Les agents ne sont pas contraints. Le télétravail reste un choix.

Matériel informatique et téléphonie : la Direction informe qu'elle oeuvre à équiper tous les agents en matériel permettant le télétravail. Ils pourront ainsi y accéder dès qu'ils le souhaiteront.

Il apparaît que des agents peuvent avoir des fragilités rendant nécessaire d'adapter leur poste de travail à domicile (fauteuils, écrans,...). La Direction indique que si des matériels sont disponibles, ils peuvent être installés en fonction des besoins. Il s'agit généralement de matériels recyclés.

A ce jour, 137 écrans ont été fournis à des agents pour lesquels un 2^e écran était nécessaire. La remontée des demandes doit se faire via les Chefs de service mais parfois la CID prend les devants quand ils ont connaissance du besoin.

1/3 des agents sont équipés d'un téléphone mobile (smartphones identiques). 210 lignes sont actives à l'heure actuelle.

Nouveau protocole de télétravail : les dispositions de ce nouveau protocole vont entrer en vigueur courant juin 2021.

Parmi les nouveautés, la possibilité de 12 jours « flottants » sur l'année, le non blocage définitif des jours « fixes », afin de répondre aux aléas des services.

Il n'y aura plus de campagne annuelle. Les agents pourront formuler leurs demandes à n'importe quel moment. Les agents pourront déposer un recours en cas de refus.

Les Chefs de services sont appelés à devenir les gestionnaires directs du télétravail. La Direction n'a pas vocation à gérer à leur place.

De nouvelles méthodes de management doivent être mises en oeuvre afin d'animer les équipes dans ce nouveau contexte de travail.

CFTC Finances Publiques

Le Secrétaire Départemental
Frédéric SCHMITTER

DDFiP de l'Ain
11, Bd Mal Leclerc – 01012 Bourg en Bresse Cedex
Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05
frederic.schmitter@dgfiip.finances.gouv.fr

Section Locale CFTC Finances Publiques
Bureau 071 (RDC bât DDT)

situé au 23 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse
Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05
cftc.dgfiip.01@gmail.com

Questions et remarques au DDFIP par les participants :

- **Ces nouveaux modes de travail nécessitent de s'adapter, tant pour les agents que pour les Chefs de services. Cela n'est pas inné. Il est nécessaire de former les personnes pour leur permettre de s'appropriier ces changements. Des formations sont-elles prévues pour les y aider ?**

Réponse : la Direction souscrit pleinement à cette remarque et va veiller à ce que les formations existantes ou en cours d'élaboration soient mises à disposition. C'est essentiel.

- **Les applications métiers connaissent toujours des difficultés de fonctionnement récurrentes. Cela rend leur accès pénible, ralenti fortement les agents dans leur travail et génère un stress préjudiciable. L'outil informatique n'est alors plus un atout mais un handicap. Quand cela sera-t-il réglé ?**

Réponse : les applications concernées sont en cours d'évolution ou de réécriture. Il restera encore le problème de la taille des « tuyaux » qui est insuffisante à leur actuelle mais cela est structurel et pas seulement du ressort de la DGFIP.

- **Des agents n'ont pas toujours le matériel de bureau adapté pour télétravailler. De futurs TMS sont à craindre. La Direction peut-elle y remédier ?**

Réponse : si des bureaux ou fauteuils recyclés sont disponibles ils peuvent être installés. La Direction répond aux besoins au cas par cas.

- **Les frais annexes que crée le télétravail seront-ils pris en charge au moins en partie ?**

Réponse : il s'agit d'un sujet « fonction publique » en cours d'étude au niveau national.

- **Une rumeur laisse entendre la possible mise en place d'une forme de co-working au sein des services de la « Grenouillère » à Bourg en bresse ?**

Réponse : c'est totalement faux. Aucun co-working n'est prévu ni étudié. La Direction souhaite faire taire cette rumeur. Seules sont menées des études sur des réaménagements éventuels pour permettre de « desserrer » les services de la place de Bourg qui manquent d'espace.

Rappelez-vous : vie professionnelle, vie privée, vous protéger c'est protéger les autres.

Vos élus CFTC-CFDT sont à votre disposition, n'hésitez pas à prendre contact en cas de besoin.



CFTC Finances Publiques

Le Secrétaire Départemental

Frédéric SCHMITTER

DDFIP de l'Ain

11, Bd Mal Leclerc – 01012 Bourg en Bresse Cedex

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05

frederic.schmitter@dgfip.finances.gouv.fr

Section Locale CFTC Finances Publiques

Bureau 071 (RDC bât DDT)

situé au 23 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05

cftc.dgfip.01@gmail.com